

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 2 (1857)
Heft: 6

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE



CONDITIONS D'ABONNEMENT : La Revue militaire suisse paraît deux fois par mois. Le prix pour l'année courante est fixé à 6 fr. On s'abonne directement chez CORBAZ ET ROUILLER FILS, imprimeurs, Escalier-du-Marché, 20, à Lausanne. Pour ce qui concerne la rédaction, s'adresser à M. Ferd. LECOMTE, capitaine d'état-major fédéral.

SOMMAIRE. — Conférences d'Arau. — Observations sur le service des gardes. — Circulaire et protocoles du Comité de la Société militaire fédérale. — A propos des officiers d'armement. — Correspondance. — Chronique.

ADRESSE DE LA RÉUNION D'OFFICIERS D'ÉTAT-MAJOR FÉDÉRAL

QUI A EU LIEU A ARAU LES 15, 16 ET 17 FÉVRIER,
AU HAUT CONSEIL FÉDÉRAL DE LA CONFÉDÉRATION SUISSE¹.

Très honoré M. le Président de la Confédération,
Très honorés MM. les conseillers fédéraux.

INTRODUCTION.

Lorsque les troupes mises sur pied en décembre de l'année dernière eurent été licenciées, les officiers supérieurs de l'armée fédérale qui avaient été de service dans la campagne furent invités à présenter un rapport sur les observations qu'ils avaient eu l'occasion de faire et sur les améliorations qu'il serait opportun d'apporter à notre organisation militaire.

Cette invitation engagea un certain nombre d'officiers à se réunir

¹ Cette adresse forme une brochure, en allemand, d'une quarantaine de pages, dont nous donnerons *in extenso* la traduction. Comme on pourra le voir, elle tend à introduire de notables améliorations dans notre militaire, mais aussi quelques changements fâcheux.

Les décisions que nous avons déjà données, d'après le *Schweizerbote*, étaient en grande partie ou fautives ou incomplètes ; nous aurions aimé qu'il en eût été ainsi de celles surtout qui portent sur le remaniement projeté de l'habillement des troupes ; mais il n'est que trop vrai qu'on pense de nouveau à remettre en question l'uniformité de l'armée fédérale. Nous le regrettons vivement pour notre part, et nous nous y opposerons dans la juste mesure qui conciliera notre conviction avec la déférence due aux officiers distingués qui assistaient à la réunion d'Arau ; dans l'examen spécial que nous ferons des propositions émises, nous espérons faire ressortir facilement le peu de profit et les nombreux inconvénients qu'il y aurait à bouleverser notre système actuel d'habillement et d'équipement. Ce point de vue à part, nous saluons avec une vive sympathie les autres propositions et nous souhaitons qu'elles trouvent auprès des autorités fédérales le bon accueil qu'elles méritent.